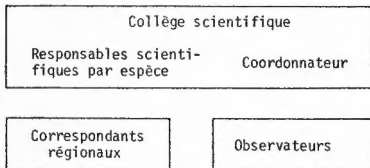


ENQUETE SUR LA REPARTITION DES AMPHIBIENS EN FRANCE

Texte d'accompagnement de la fiche-enquête.

XXXXXXXXXX

Il est indispensable dans diverses disciplines scientifiques de connaître de façon précise et contrôlée l'aire de répartition des organismes vivants. De plus, il devient urgent face à l'influence toujours croissante des activités humaines (transformation du milieu, pollution, etc...) de recueillir des repères précis et datés sur la distribution et la diversité des Amphibiens en France. Leur répartition exacte est encore bien mal définie, même si les grandes lignes en semblent connues.

I. Organisation de l'enquêteA.- Les Observateurs

Ils recueillent sur le terrain les données relatives à la présence des espèces et transcrivent leurs informations sur les fiches-enquête qu'ils transmettent régulièrement au coordonnateur.

Un problème central concerne la validité des déterminations effectuées par les observateurs. Il n'est pas question de demander à ceux-ci de tuer systématiquement des individus des espèces observées, comme preuve de leur bonne détermination, mais il leur est conseillé de récolter et conserver les exemplaires trouvés morts.

Depuis l'arrêté du 24 avril 1979 (du Ministre de l'Environnement et du Cadre de vie et du Ministre de l'Agriculture) sur les Amphibiens (et Reptiles) protégés en France, faisant suite à la loi du 10 juillet 1976 relative à la protection de la nature et conformément au décret du 25 novembre 1977, la récolte et le transport de ces espèces sont interdits. En demandant une autorisation nominative renouvelable par l'intermédiaire du coordonnateur, les observateurs peuvent conserver un exemplaire de chaque espèce. Ces spécimens doivent être envoyés aux responsables scientifiques concernés qui les retourneront à l'observateur après contrôle de la détermination. Ainsi chaque observateur se trouvera en possession d'une collection de référence dont chacune des espèces aura été déterminée par le même responsable scientifique pour l'ensemble du pays.

De plus, les observateurs ont toute latitude pour entrer en contact avec les correspondants régionaux et leur soumettre leurs observations.

B.- Le Coordonnateur

Il convoque et anime le collège scientifique. Il reçoit les fiches-enquête de chacun des observateurs : sa tâche est essentiellement d'ordre administratif. Il répartit les fiches aux différents responsables scientifiques en fonction des espèces considérées. Il établit et tient à jour un fichier des noms et des adresses de tous les participants à l'enquête. Il reçoit, répond ou ventile tout le courrier relatif à l'enquête. Il envoie aux observateurs les fiches à remplir.

C.- Les Responsables scientifiques

Chacun d'entre eux est responsable (tout ou partie ⁽¹⁾), à l'échelle nationale, d'une espèce d'Amphibien et s'engage à respecter le plan de travail suivant :

- établir et exploiter la bibliographie complète, pour la France, de l'espèce en question ;
- examiner les collections des Musées ;
- faire état régulièrement (au moins une fois par an) de l'avancement de ses travaux.

Le "responsable" scientifique signe ses travaux et donc en assume la "responsabilité" scientifique : il doit en effet contrôler les déterminations qui lui sont soumises, entrer en contact directement avec les observateurs ou les correspondants régionaux, aller sur le terrain vérifier les données douteuses ou apporter des précisions lorsque cela est souhaitable. En somme, il ne se contente pas de recevoir des données, de les réunir et de signer l'article relatif à la distribution de l'espèce.

Compte-tenu de l'importance du travail, chaque responsable scientifique ne pourra pas s'engager à traiter simultanément plus de trois espèces différentes. En revanche, il est possible que deux personnes s'associent pour travailler sur une même espèce.

D.- Le Collège scientifique

Le coordonnateur et les responsables scientifiques constituent le collège scientifique. Celui-ci s'informe de l'avancement du travail de chacun de ses membres et oriente le déroulement de l'enquête. Il assure l'harmonisation des publications, en particulier le commentaire des cartes, se réunit au moins une fois par an sur convocation du coordonnateur. Les responsables scientifiques élisent le coordonnateur. Ils sont cooptés par le collège ; leurs noms seront communiqués au fur et à mesure de leur nomination.

E.- Les Correspondants régionaux

Ils sont choisis par le collège scientifique. Ils connaissent particulièrement bien leur région et contribuent à résoudre les problèmes à l'échelon local ; ils sont en contact avec les responsables scientifiques d'une part, et les observateurs d'autre part.

NOTE : Les différentes fonctions de Coordinateur, Responsable scientifique, Correspondant régional et Observateur ne sont pas incompatibles dans la mesure où elles sont remplies avec sérieux et compétence.

(1) - selon qu'il y a un ou plusieurs signataires pour une même espèce.

II. Garanties

Il importe de donner aux observateurs un certain nombre de garanties sur le devenir de leurs observations. Les personnes recevant ou utilisant les fiches-enquête ou données y figurant (coordonnateur, responsables scientifiques, correspondants régionaux) et dont les noms et adresses sont fournis en annexes, s'engagent moralement à ne communiquer ni utiliser, à quelle fin que ce soit, aucun renseignement en dehors des clauses figurées dans le paragraphe suivant (publications).

L'observateur est assuré, pour les espèces qu'il juge rares ou menacées dans certaines localités, que seuls le responsable scientifique et le coordonnateur auront accès aux fiches (inscrire dans la rubrique I : confidentiel). Il peut aussi barrer au crayon les informations qu'il ne souhaite pas voir diffusées mais qu'il veut bien confier au responsable scientifique et au coordonnateur. La publication éventuelle de ces données confidentielles ne pourra se faire que sur décision du collège scientifique, avec l'accord de l'observateur. Les consignes de sécurité demandées par les observateurs seront respectées.

Les données sont stockées au Laboratoire des Reptiles et Amphibiens du Muséum National d'Histoire Naturelle. Leur gestion et leur utilisation est sous la responsabilité du collège scientifique.

III. Publications

Les responsables scientifiques fourniront chaque année un état d'avancement de leur travail. Ils signent les commentaires de cartes avec mention de la participation, selon leur convenance, d'un ou plusieurs observateurs ou correspondants régionaux.

La publication d'un Atlas est prévue lorsque toutes les espèces auront été traitées. Aucune date n'est fixée pour l'instant. Les résultats partiels d'une ou plusieurs espèces pourront être publiés entre temps sous le titre "Enquête sur la répartition des Amphibiens en France, Laboratoire des Reptiles et Amphibiens, Muséum National d'Histoire Naturelle", suivi d'un numéro de série.

Le commentaire des cartes devra s'ordonner autour des points suivants :

- . aire de répartition (horizontale) de l'espèce en France,
- . répartition altitudinale,
- . exigences écologiques,
- . facteurs historiques jouant sur la répartition (paléoclimatologie, action de l'homme...),
- . bibliographie.

Une liste de tous les collaborateurs à l'enquête sera publiée avec

l'Atlas.

IV. Instructions pour remplir la fiche-enquête

La fiche-enquête a été établie par le Collège scientifique. Chaque observateur doit remplir une fiche par espèce, pour un lieu déterminé. Il est recommandé de lire attentivement les instructions portées au recto et au verso de la fiche. Les différentes informations demandées sont regroupées en rubriques de A à I. Voici quelques remarques supplémentaires :

- Rubrique A "observateur"

Si cela vous ennuie, ne portez pas votre adresse sur chacune des fiches d'un même envoi mais seulement sur la première feuille concernant chaque espèce. Cependant n'oubliez pas d'inscrire votre nom sur chaque fiche.

- Rubrique B "espèce observée"

Nous ne saurions trop insister sur l'importance capitale de la qualité de la détermination. La littérature abonde en informations erronées qui se perpétuent très fréquemment. L'observateur ne doit remplir une fiche que lorsque l'espèce est déterminée avec sécurité. En cas de doute sur une détermination, l'observateur doit (avant de remplir une fiche) entrer en contact avec le responsable scientifique de l'espèce et, le cas échéant, le correspondant régional. Ce n'est qu'après élimination des incertitudes qu'il devra remplir une fiche.

"sous-espèce"

Cette information est facultative. Mais, si elle est précisée, elle doit être accompagnée d'une justification (dessin ou commentaire des caractères ayant permis de reconnaître la sous-espèce; utilisez pour cela le verso de la fiche).

- Rubriques C et E "année d'observation" et "date"

La même fiche peut être utilisée pour plusieurs observations successives (rubr. E) effectuées la même année (rubr. C) au même lieu (rubr. D). En cas d'observations répétées sur plusieurs années au même endroit, vous pouvez n'utiliser qu'une seule fiche en mentionnant dans la rubrique I les années concernées.

Ex. : "observation renouvelée de 1976 à 1982" ou "idem pour 1976, 1978 et 1981".

- Rubrique D "lieu d'observation"

La localisation est demandée avec une grande précision, ceci pour trois raisons :

- possibilité de transcrire les résultats selon différentes grilles de sortie,
- possibilité de publier les résultats à des échelles différentes (établissement de cartes régionales...),
- possibilité d'établir des cartes historiques montrant la disparition ou l'extension de certaines espèces, sous-espèces ou populations.

Il peut être important de savoir dans quelques années que telle ou telle espèce existait ici ou là auparavant.

En tout état de cause, un observateur qui jugerait inopportun de fournir une localité trop précise peut choisir le degré de précision de localisation qui lui semble approprié (centigrade, décigrade...; mettre une croix dans la

case correspondante). Il est bien naturellement libre de fournir ou non les renseignements concernant les coordonnées, l'altitude... Préciser lorsqu'il s'agit d'anciens départements (75,78 par ex.).

"coordonnées en grades"

Il est préférable d'utiliser les coordonnées en grades pour faciliter le travail des responsables scientifiques et des correspondants régionaux, mais les observateurs qui ne souhaitent pas le faire, peuvent fournir dans la rubrique "précisions supplémentaires" diverses indications permettant de préciser le lieu d'observation (ex. : .X. km au S.E. de (Y!!!@9@) sur la route de). Le nom et le n° de la carte utilisée sont particulièrement utiles dans ce cas.

"altitude"

L'altitude peut être déterminée à partir de cartes à courbes de niveau (indiquer la précision - erreur - accordée à cette valeur). Lorsque plusieurs individus ont été observés, donner simplement les valeurs limites (inférieure et supérieure) de leur lieu d'observation.

- Rubriques F et G "sexe ou état et abondance" et "nature du contact"

Les données qui y seront portées (facultatives) permettront aux responsables scientifiques un meilleur contrôle des déterminations ou de juger si, éventuellement, il s'agit d'animaux introduits hors de leur aire de répartition naturelle.

rubrique F

Lorsque l'abondance est estimée, faire précéder le nombre du signe "+".

- Rubrique H "origine des données"

Une donnée de collection ou de la littérature doit aussi être considérée comme une observation de terrain et transcrite comme telle sur la fiche-enquête. Pour les données qui seraient incomplètes (date ou lieu imprécis etc...), il convient que le rédacteur de la fiche barre au crayon les cases des rubriques auxquelles il ne peut être répondu.

- Le biotope et le microclimat, s'ils présentent des particularités, pourront être précisés dans la rubrique I "indications complémentaires" ou dans la partie "Annexe", au dos de la fiche-enquête.

Recommandation

Ne stockez pas vos fiches trop longtemps, pour que nous puissions les dépouiller au fur et à mesure. Pensez à les retourner régulièrement au coordonnateur; un ou deux envois par an seraient souhaitables.

Paris, Février 1982.

Le Collège scientifique,

Enquête de Répartition Amphibiens
Laboratoire des Reptiles et Amphibiens
Muséum National d'Histoire Naturelle.

ANOURES DE FRANCE

Bombina variegataDiscoglossus pictusDiscoglossus sardusAlytes obstetricansPelobates cultripesPelobates fuscusPelodytes punctatusBufo bufoBufo calamitaBufo viridisHyla arborea (incl. ssp. sarda)Hyla meridionalisRana temporaria (incl. "honorati" et "iberica")Rana arvalisRana dalmatinaRana "esculenta" (incl. Grenouilles vertes de Corse et "esculenta" du Midi)Rana lessonaeRana perezi(Rana ridibunda: présence en France incertaine)

URODELES DE FRANCE

Salamandra salamandraSalamandra atraTriturus helveticusTriturus vulgarisTriturus cristatusTriturus marmoratusTriturus alpestrisEuproctus asperEuproctus montanusHydromantes italicus

Liste provisoire des Responsables scientifiques (Février 1982)

BREUIL, M. Coordonnateur	Laboratoire des Reptiles et Amphibiens Muséum national d'Histoire naturelle 25, rue Cuvier - 75005 Paris <u>Triturus alpestris</u>
CLERGUE, M. (Mme)	Laboratoire d'Hydrobiologie Université Paul-Sabatier 118, route de Narbonne - 31062 Toulouse Cedex <u>Euproctus asper</u>
DUBOIS, A.	Laboratoire des Reptiles et Amphibiens Muséum national d'Histoire naturelle 25, rue Cuvier - 75005 Paris <u>Rana temporaria</u> , <u>Rana dalmatina</u> , <u>Bombina variegata</u>
JOLY, J.	Laboratoire de Biologie de la Reproduction Université de Rennes I Avenue du Général-Leclerc - 35042 Rennes Cedex <u>Salamandra salamandra</u>
MORERE, J.-J.	Laboratoire des Reptiles et Amphibiens Muséum national d'Histoire naturelle 25, rue Cuvier - 75005 Paris <u>Discoglossus pictus</u> , <u>Hyla meridionalis</u>
PARENT, G.H.	37, rue des Blindés - B-6700 Arlon (Belgique) <u>Bufo viridis</u> , <u>Rana arvalis</u>
PAILLETTE, M. (Mlle)	Laboratoire d'Ecologie générale Muséum national d'Histoire naturelle 4, avenue du Petit-Château - 91800 Brunoy <u>Hyla arborea</u> , <u>Hyla meridionalis</u>
RISCH, J.-P.	Laboratoire des Reptiles et Amphibiens Muséum national d'Histoire naturelle 25, rue Cuvier - 75005 Paris <u>Triturus helveticus</u> , <u>Triturus vulgaris</u>
THORN, R.	456, route de Longwy - L-1921 Luxembourg (Luxembourg) <u>Hydromantes italicus</u>
THIREAU, M.	Laboratoire des Reptiles et Amphibiens Muséum national d'Histoire naturelle 25, rue Cuvier - 75005 Paris <u>Salamandra atra</u> , <u>Triturus cristatus</u> , <u>Tr. marmoratus</u>